

Paris, le 24 septembre 2021

RENTRÉE 2021 - DOCTORAT : IL EST URGENT DE PASSER DES PAROLES AUX ACTES !

La Loi de programmation de la recherche (LPR) votée l'an dernier, constatant une forte baisse de l'attractivité du doctorat dans notre pays, a posé comme objectif « d'améliorer et de sécuriser la situation des doctorants ». Il était prévu que le nombre de contrats doctoraux financés par le MESRI soit augmenté de 20 % dans les 5 ans, ce qui correspond à 750 nouveaux contrats. Il était aussi prévu que la rémunération des contrats doctoraux¹ soit revalorisée de 30 % entre 2021 et 2023. Dans une interview fin janvier, F. Vidal claironnait « *L'augmentation commencera dès l'année prochaine pour atteindre 2300 euros en 2023* ». Las ! avec l'arrivée du printemps, cette cible était sans bruit repoussée à 2025 sur le site web de son ministère². Dans les faits, la promesse d'une hausse dès le 1^{er} septembre n'est toujours pas officiellement engagée.

Le ministère évoque ces jours-ci un arrêté à venir qui serait rétroactif, une augmentation de 100 €, soit seulement 6,6 %, et écarte tous les doctorant·es dont le contrat a été signé avant le 1^{er} septembre 2021. Seuls 70 nouveaux contrats seront financés. L'évolution au-delà de cette rentrée n'est pas renseignée. La mise en œuvre opérationnelle est donc une nouvelle fois en deçà des annonces et le gouvernement renvoie à après les présidentielles l'essentiel des améliorations promises.

Dans le même temps, et contre l'avis unanime de toutes les organisations syndicales de salarié·es et la décision de suspension du Conseil d'État, le gouvernement s'acharne à mettre en œuvre la réforme de l'assurance-chômage. Or cette réforme, qui aura pour conséquence de restreindre drastiquement les conditions pour pouvoir bénéficier des allocations chômage, est susceptible d'impacter les doctorant·es compte-tenu du manque de perspectives d'emploi stable dans le service public de l'ESR éreinté par le sous-financement chronique et la politique de précarisation. Elle leur fera subir ainsi une double peine.

Tout en rappelant son opposition à la LPR, le SNESUP-FSU demande le respect des engagements pris pour la revalorisation salariale des doctorants contractuels comme pour l'augmentation du nombre de financements de thèses afin de permettre à tou·tes de réaliser leur thèse dans des conditions matérielles acceptables. ■

1 1758 € mensuel brut, inchangé depuis 2016

2 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156978/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid156978/des-carrieres-plus-attractives-la-valorisation-du-doctorat.html>

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](#)



[@SNESUPFSU](#)